

# RELEVÉ MENSUEL BEWARN

Octobre 2019

## INTRODUCTION

L'actualité politique a été marquée, ce mois d'octobre 2019, par deux (2) événements majeurs. Il s'agit du dialogue politique organisé par le Président de la République et celui de l'opposition conduit par l'ancien Président de la République, Nicéphore SOGLO. Par ailleurs, au plan environnemental, les populations des départements du Mono et du Couffo ont été sujettes aux affres de l'inondation.

De façon globale, dix-huit (18) incidents majeurs ont été enregistrés dans le système national d'alerte au cours de ce mois d'octobre 2019. Ces incidents relèvent du domaine de la **"Démocratie et gouvernance"**, de la **"Sécurité"** et de l'**"Environnement"**. Au nombre de ces incidents, on distingue huit (08) manifestations pacifiques, une (1) manifestation violente, deux (02) accidents, deux (2) cas d'arrestations, quatre (4) catastrophes naturelles et un (1) crime.

## Octobre 2019 : RECAPITULATIF DES INCIDENTS PAR DOMAINE

### Sur le plan "Démocratie et Gouvernance"

Dans ce domaine, neuf (09) incidents majeurs ont été enregistrés à savoir :

- **Le Dialogue politique national** avec pour objectif de trouver une solution à la crise post-électorale qui prévaut depuis les législatives d'avril 2019. Le Président de la République, Patrice TALON a convoqué, par communiqué, les neuf (09) partis politiques<sup>1</sup> enregistrés suivant les dispositions de la loi 2018-23 du 17 septembre 2018 portant Charte des partis politiques en République du Bénin, à prendre part au dialogue politique. Ainsi, du 10 au 12 octobre 2019, le dialogue a eu lieu, à Cotonou, avec huit (08) partis politiques. Le parti Dynamique Unitaire pour le Développement et la Démocratie (DUD) de Valentin ADITI-HOUE y était absent. Après trois (3) jours de travaux facilités par le Professeur Dorothee SOSSA<sup>2</sup>, les délégués des partis ont retenu dix-huit (18) points<sup>3</sup> dont le toilettage des textes de la charte des partis et du code électoral en vigueur au Bénin, le renforcement du système partisan, l'équité dans la représentation des femmes dans les instances de décisions, la reconnaissance d'un véritable statut pour l'opposition, en guise de propositions dans le cadre de la résolution de la crise politique née des élections législatives du 28 avril 2019 et pour la bonne gouvernance. Parallèlement à ce dialogue convoqué par le Chef de l'Etat, les partis de l'opposition ont tenu,

<sup>1</sup> Union Progressiste, Bloc Républicain, Parti du Renouveau Démocratique, Mouvement des Elites Engagées pour l'Emancipation du Bénin, Force Cauris pour le Développement du Bénin, Union Démocratique pour un Bénin Nouveau, Dynamique Unitaire pour la Démocratie et le Développement, Force Cauris pour un Bénin Emergent et Parti la Flamme du Renouvelée

<sup>2</sup> Il a été désigné par le Chef de l'Etat pour faciliter le dialogue.

<sup>3</sup> <http://www.lanationbenin.info/index.php/actus/159-actualites/20633-dialogue-politique-le-rapport-issu-des-assises>

à Cotonou aussi, des assises dénommées “Dialogue de la résistance” du 10 au 12 octobre 2019 sous la présidence de l’ancien Président de la République Nicéphore SOGLO. A l’issue de ce “contre-dialogue”, vingt-une (21) résolutions<sup>4</sup> ont été faites pour le dégel de la crise post-électorale. L’une de ces recommandations est l’organisation d’un dialogue inclusif qui rassemblera toutes les forces politiques.

Cette tenue de deux (2) dialogues politiques parallèles, au cours de la même période, est la preuve des désaccords existant encore au sein de la classe politique béninoise.

A l’issue du dialogue politique national, le Chef de l’Etat a rencontré, le jeudi 17 octobre 2019, la conférence des présidents de l’Assemblée nationale, parce que selon lui, la mise en œuvre des recommandations issues du dialogue politique appelle l’intervention de la représentation nationale. A cet effet, un comité d’experts a été conjointement mis sur pied par le chef de l’Etat Patrice TALON et l’Assemblée Nationale. Ce comité, coordonné par le professeur Dorothee SOSSA, a eu pour charge la formulation technique des recommandations issues du dialogue. Après des séances de travail qui ont duré du 20 au 25 novembre, un rapport assorti d’options dont celle de la révision de la Constitution de 1990 a été remis, le 25 octobre 2019, au Chef de l’Etat, qui, à son tour, l’a transmis au Président de l’Assemblée Nationale<sup>5</sup>.

- **La mise en demeure de la radio Soleil FM**: au cours d’une audition publique, la Haute Autorité de l’Audiovisuel et la Communication (HAAC) a mis en demeure, par décision N° 062/HAAC du 17 octobre 2019, la radio Soleil FM de respecter scrupuleusement les textes régissant l’information et la communication au Bénin. L’Institution reproche à la radio Soleil FM d’avoir publié, d’une part, un reportage sur un supposé lynchage du député Adam BAGODOU et rappelé, d’autre part, les incidents survenus à Tchaourou lors des élections législatives de 2019. La HAAC accuse les responsables de la radio d’avoir violer les dispositions de l’article 26 du Code de déontologie de la presse, 16 et 17 de la convention signée avec la HAAC et 211 de la loi n° 2015-07 du 15 mars 2015 portant Code de l’information et de la communication.

## Sur le plan “Sécurité”

En ce qui concerne le domaine de la “Sécurité”, quatre (4) incidents majeurs ont été enregistrés et sont relatifs aux :

- **Accidents de circulation** : le mardi 09 octobre 2019, un camion de transport de sable de la société chargée de la construction de la route Kpota-Ouèdo a heurté sur son chemin deux (2) enfants à la hauteur de Togba. Les enfants sont décédés sur le champ. Il faut noter que ces cas d’accidents sont de plus en plus récurrents depuis le démarrage des travaux en août 2016 et ont déjà fait une quinzaine de morts selon les usagers.

<sup>4</sup> <https://beninwebtv.com/2019/10/benin-voici-les-21-resolutions-des-assises-de-lopposition/>

<sup>5</sup> [https://www.gouv.bj/actualite/394/dialogue-politique-rapport-du-comite-dexperts-charge-de-la-formulation-technique-des-recommandation-faites-assorti-des-propositions-de-lois-subsequentes./](https://www.gouv.bj/actualite/394/dialogue-politique-rapport-du-comite-dexperts-charge-de-la-formulation-technique-des-recommandation-faites-assorti-des-propositions-de-lois-subsequentes/)

<sup>6</sup> <https://beninwebtv.com/2019/10/benin-regulation-des-medias-soleil-fm-en-audition-publique-a-la-haac/>

- **Arrestations** : le 9 octobre 2019, deux présumés complices de braqueurs ont été interpellés par les agents de la Police Républicaine du commissariat de Houègbo à Tori, dans la commune d'Allada. Il s'agit d'un ex radié des Forces Armées Béninoises et d'un prêtre du Fâ. Une perquisition a été faite à leur domicile et a permis de mettre la main sur plusieurs objets dont quatre (4) motos, trois (3) armes dont deux (2) artisanales, des effets militaires, etc. D'un autre côté, trois présumés trafiquants d'ivoire, avec en leur possession quatre (4) défenses d'éléphants qu'ils étaient sur le point de commercialiser, ont été interpellés le 10 octobre 2019 par une équipe mixte composée des éléments de la Police Républicaine et ceux de l'Inspection Forestière de Djougou. Cette arrestation a été possible grâce à la collaboration technique du programme d'Appui à l'Application des Lois sur la Faune et la Flore au Bénin (AALF-Bénin). Selon la loi n°2002-16 du 18 octobre 2004 portant régime de la faune en République du Bénin, ils encourent une peine d'une amende de 300 000 à 800 000F et/ou d'un emprisonnement de 6 mois à 5 ans.
- **Braquage** : un responsable tontinier du nom de Jean GBEHOUN a été sujet d'un braquage le 13 octobre 2019 dans l'arrondissement d'Idjazoun, commune de Bohicon alors qu'il revenait d'une réunion avec les membres de la tontine dont il est le gestionnaire. Le bilan fait état d'une somme de huit cent soixante-onze mille cinq cent (871.500) francs CFA emportée selon la victime. Il faut préciser que l'auteur de cet acte reste encore inconnu.
- **L'affrontement entre populations et éleveurs** : dans la nuit du dimanche 20 octobre 2019, à Glazoué, un jeune paysan du nom de Kabli AWOSSOU a été tué par des éleveurs dans sa cabane. Son frère, qui venait à son secours, a lui aussi été grièvement blessé par balle. Cette situation a suscité un affrontement entre la population et les éleveurs. Mais les agents de la sécurité sont rapidement intervenus et ont maîtrisé la situation.

### Sur le plan "Environnement"

Pour le domaine "Environnement", cinq (5) incidents ont été enregistrés. Il s'agit de :

- **Cas d'inondation** : le fleuve mono a connu un débordement dû à l'intensité des pluies. Le niveau de l'eau a atteint 8, 30 m de hauteur<sup>7</sup>, soit au-delà du seuil critique qui est de 8 m. Plusieurs localités ont été inondées : Togblo, Adhamè, Latévicondji, Adjassincodji dans le département du Mono. Ce fût le cas aussi de plusieurs écoles où les cours ont été suspendus. Dans le but d'éviter les noyades, les autorités communales ont interdit aux apprenants d'emprunter des pirogues pour se rendre à l'école. De même, le 14 octobre 2019, la plateforme communale a été convoquée par le maire de Athiémé, Saturnin DASOU pour la prise des mesures idoines pour soutenir les sinistrés. Par ailleurs, le débordement du fleuve mono a également touché le département du Couffo. Dans la commune de Dangbo, plusieurs hectares de champs de cultures vivrières et de coton ont été dévastés dans l'arrondissement de Dévié. Des points faits, le 13 octobre 2019 avec l'agent distributeur d'intrants (ADI), plus de 300

<sup>7</sup> <http://www.agencebeninpresse.info/web/depeche/43/la-hauteur-de-l-eau-du-fleuve-mono-depasse-le-seuil-critique-a-athieme>

hectares de champs de coton et 200 hectares des cultures vivrières ont été inondés. Cette situation est critique pour les agriculteurs qui se sont procurés les intrants à crédit. Le montant des intrants utilisés s'élève à plus de 43 millions de francs CFA<sup>8</sup>. Le chef de l'arrondissement de Dévié annonce que des dispositions sont prises pour secourir les sinistrés. Il faut dire que l'arrondissement sert de cadre pour héberger les populations mais paraît très insuffisant. De même, quatre arrondissements de la commune de Grand-Popo ont été touchés par les affres de l'eau. Face à cette situation liée aux catastrophes naturelles, l'Agence Nationale de Protection Civile (ANPC), à la suite de la commune d'Athiémé, s'est rendue au chevet des sinistrés des autres communes dont ceux de Grand-popo pour la remise de vivres, moustiquaires, savons et autres produits de première nécessité.

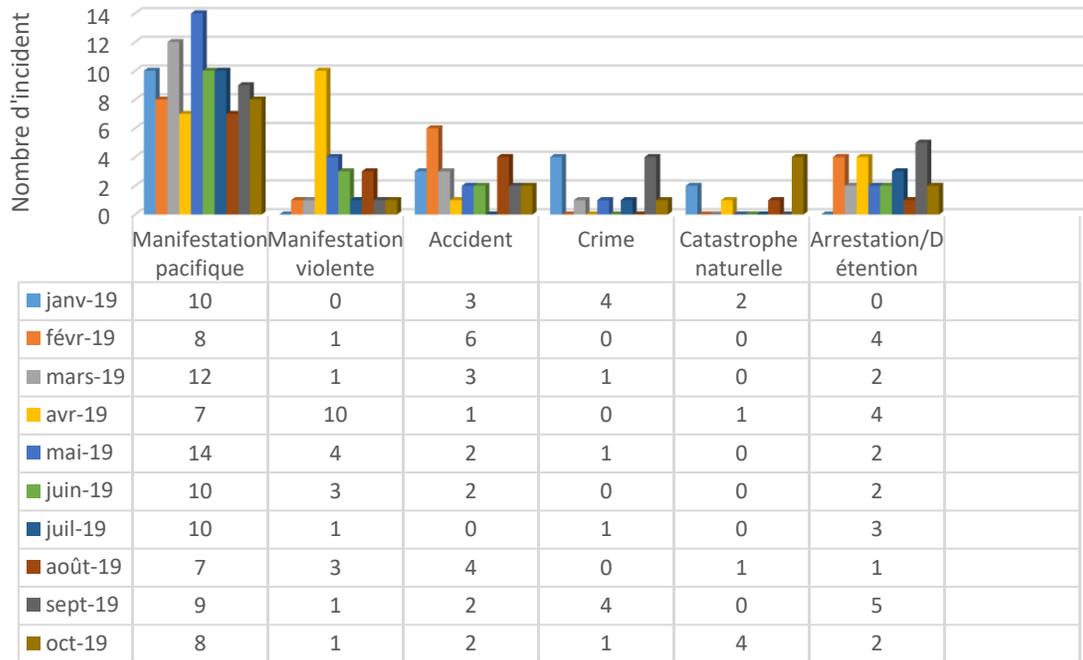
- **Décès par noyade** : un élève en classe de quatrième est mort par noyade, le 16 octobre 2019, à Dangbo alors qu'il venait d'aider ses camarades à traverser le fleuve à l'aide d'une pirogue. Le débordement du fleuve Ouémé a augmenté les risques sur sa navigation. Un autre cas de décès par noyade est survenu à Athiémé dans le village de Ahoho, le 23 octobre 2019. Il s'agit d'un homme qui était allé à la pêche et a été victime du débordement du fleuve Mono. Son corps a été retrouvé après une longue recherche. Il faut signaler que les risques sont toujours élevés avec la montée des eaux au niveau du fleuve Mono.

Pour une meilleure résolution de la situation post-électorale et pour un apaisement du climat assez tendu, il est important que le chef de l'Etat priorise l'unité nationale et que les autres acteurs politiques non représentés à l'Assemblée nationale ainsi que les acteurs sociaux puissent être consultés sur les grandes décisions socio-politiques et économiques.

---

<sup>8</sup> <http://www.agencebeninpresse.info/web/depeche/43/plusieurs-hectares-des-champs-de-coton-et-autres-cultures-devastes-par-le-fleuve-mono-a-deve>

## Evolution des types d'incident dans le système BeWARN



### Système Ouest Africain d'Alerte et de réponse rapide

Le Système d'alerte et de réponse rapide fait partie intégrante du Programme "Alerte Précoce et Réponse Rapide" (WARN) du Réseau Ouest Africain pour l'Edification de la Paix (WANEP). A travers WARN, WANEP prend appui sur la société civile des 15 pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour opérationnaliser un système d'alerte et de réponses qui privilégie la sécurité humaine. Il est important de rappeler que le système d'alerte précoce développé par WANEP utilise des sources ouvertes dans la collecte des données et n'a donc rien à voir avec l'espionnage. Il ne pouvait en être autrement car l'objectif poursuivi reste la sécurité humaine. Ce monitoring mensuel est basé sur des informations collectées sur le terrain par les moniteurs de WANEP-Bénin mais également du monitoring des différents médias tant nationaux qu'internationaux.

WANEP-Bénin, 01 BP : 5997 Cotonou, Tél : 21 30 99 39 ; 61 00 53 53

Si vous souhaitez recevoir nos publications périodiques, merci de nous écrire au Email : [waneb-benin@wanep.org](mailto:waneb-benin@wanep.org); [waneb-benin.2015@gmail.com](mailto:waneb-benin.2015@gmail.com)

Site : [www.waneb-benin.org](http://www.waneb-benin.org); [www.wanep.org](http://www.wanep.org)